

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept  
Le : deux août  
Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Henry SARRAZIN,  
Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20170803-2017-05-07-23-DE

Date de convocation du Conseil : 26/07/2017

Accusé certifié exécutoire

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 11

Réception par le préfet : 04/08/2017  
Publication : 04/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



N°2017 - 05 - 07 - 23

**Présents:** MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Gérard ESPINOSA Nicolas BAUDESSEAU, Pamela IZARD.

**Absentes ayant donné procuration :** Isabelle MORONVAL à Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI à Gérard ESPINOSA, Valérie BOURGARIT à Nicolas BAUDESSEAU.

**Absents :** Claude CATHELIN, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel MEUNIER.

**Objet : Réaménagement de la Place de la Mairie : plan de financement pour demande aide financière auprès de l'Europe – programme Feader Leader.**

Le maire expose au conseil que le dossier de demande d'aide financière a été transmis au syndicat mixte du Pays Vidourle Camargue fin juin afin qu'il puisse être étudié pour une attribution au titre de l'exercice 2017 et bénéficier des crédits européens - programme « FEADER LEADER ».

Il indique qu'il reste à fournir le plan de financement approuvé par le conseil et qui est proposé ci-après :

Pour les dépenses :

*coût total du projet :	146 378,90 € HT
*dont dépenses éligibles au titre de FEADER LEADER	105 948,00 € HT
*autofinancement :	21 189,60 € HT.

Pour les recettes, des demandes de subventions ont été déposées auprès des instances suivantes avec un montant attendu de :

*Conseil Départemental de l'Hérault :	27 503,21 € HT
*Conseil Régional Occitanie :	31 784,40 € HT
*CC Pays de Lunel :	10 133,00 € HT
* FEADER LEADER :	15 337,69 € HT.

Après discussion, le maire invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
Approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessus présenté pour les travaux de réaménagement de la Place de la mairie.

Pour extrait. Saussines, le 3 août 2017  
Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire.  
Publié le : 03.08.2017

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.

